



CORSIER-SUR-VEVEY

Procès-verbal no 3

Séance du lundi 7 décembre 2020

Il est 20h00 lorsque **M. S. Liniger**, Président, ouvre la séance dans la salle de Gym Léman de Corsier. Il salue les Conseillers, Mme la Syndique A. Rouge, Madame et Messieurs les Municipaux. Il salue également M. C. Luyet, huissier, M. le Sergent Ch. Hertzeisen, répondant de police de proximité. Il remercie les Conseillers pour le respect des dispositions imposées par l'OFSP en raison de la pandémie de COVID-19. Suite aux nouvelles directives de l'OFSP, il n'y a pas de public.

Les membres suivants sont excusés : Mmes F. Burger et S. Mahrer MM. O. Bays, P. Braganza, Y. Bucher, M. Burnier, M. P. Chapuis, M. Crausaz, J.-M. De Giorgi, F. Dufour, R. Genoud, J.-L. Klopfenstein, A. Lanzillotta et M. Makowka.
Mme A. Reber est absente.

Les scrutateurs sont MM. Th. Baechtold et M. Del Vecchio

M. le Président informe que le carton bleu posé sur la chaise sera à utiliser lors des votations. Cela facilitera le comptage. Cette manière de procéder est un test.
Un livre sur Chaplin est offert à tous les membres du CC. Des exemplaires supplémentaires sont à disposition à la sortie de la salle de gymnastique.

1. **Le quorum est atteint.** L'assemblée peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

-Préavis no 14/2020 – **Budget 2021 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)**

-Préavis no 15/2020 – **Budget 2021 du Fonds Culturel Riviera**

-Préavis no 16/2020 – **Budget communal 2021**

-Ajout du point 3 bis, Assermentation de deux nouveaux Conseillers et élection d'un membre à la CoGest.

Au point 10, seront traités :

-un postulat déposé par le groupe PS/POP - **L'égalité des salaires et l'équité de traitement des employés communaux de Corsier-sur-Vevey**

-une interpellation déposée par les Verts – **Des alternatives locales et écologiques au ciment**

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

3. Procès-Verbal de la séance du 26 octobre 2020

M. F. Rittmeyer (V) demande les corrections suivantes :

-p.5, Préavis no 10/2020

-p.10, Alinéa 11, il souhaite le texte suivant : **M. F. Rittmeyer s'étonne des dires de Mme la Syndique, il estime qu'une relation de confiance doit être établie entre le CC et la Municipalité, Si le CC octroie CHF 20'000.00 pour couvrir tout le toit et connecter l'installation au réseau, elle ne va tout de même pas prendre cet argent pour planter des tomates.**

Le procès-verbal ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

3bis Assermentation de deux nouveaux Conseillers

-M. le Président lit les lettres de démission de M. D. Chappuis (C), qui, pour des raisons de santé, quitte à regret le législatif et de M. R. Joye (A) qui déménage hors de la commune.

M. C. Desmet (C) présente **Mme Isabelle Vanderwalle Mougneau**.

M. N. Luyet (A) présente **M. Nicolas Rod**.

M. le Président lit l'art. 5 du règlement communal et procède à l'assermentation de **Mme I. Vanderwalle Mougneau** et de **M. N. Rod**.

Des applaudissements ponctuent la prestation de serment.

-Election d'un membre à la CoGest

M. le Président présente **M. F. Coppex** (C). Des applaudissements confirment l'élection.

M. le Président somme l'Alliance de trouver un membre pour la CoGest. Ce dernier pourra être nommé devant le Bureau du CC car la prochaine séance est agendée au 8 mars 2021. Le travail de la CoGest commence dès janvier 2021.

4. Correspondance et communications du Bureau du Conseil communal

-M. le Président informe que le 12 novembre, Mme Siegrist, Préfète a contrôlé le travail de l'administration communale. Selon le vœu des Verts, il a demandé quels étaient les outils d'information à disposition pour mieux faire connaître le fonctionnement du CC. Mme la Préfète a répondu que les cours organisés au début de la législature en présentiel seront difficiles à mettre en place. Le Canton va organiser des tutoriels. La Préfecture informera les Présidents des CC.

-M. le Président transmet au fur et à mesure les informations concernant les élections communales 2021 aux Chefs de groupe.

-M. le Président informe que le Bureau du CC a décidé de ne pas donner suite au vœu des Verts souhaitant déplacer à fin septembre la date de la séance du CC. Ce sera, en principe, aux nouveaux Conseillers de se prononcer sur ce point.

5. Communications de la Municipalité transmises par courriel aux Conseillers

Administration générale, Sécurité et Police des constructions – Arianne Rouge

Remerciements : la Municipalité tient à remercier M. S. Liniger, pour avoir brillamment assuré la présidence du Conseil depuis le 1^{er} juillet 2019. Elle lui souhaite plein succès pour la suite et se réjouit de poursuivre leur collaboration à partir du 1^{er} janvier 2021, en sa qualité de coordinateur de la vie communale et associative.

La Municipalité remercie chaque Conseiller pour l'adaptation dont ils ont fait preuve face à la situation pénible en cette année plus que particulière. La Municipalité souhaite d'ores et déjà, ainsi qu'à vos familles, de belles fêtes de fin d'année et adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2021.

Horaires de fin d'année de l'administration communale : les bureaux de l'administration communale seront fermés du mardi 22 décembre 2020 à 16h30 au lundi 4 janvier 2021 à 08h00.

Bons remis en remplacement du Repas du Conseil communal : en raison de la fermeture des établissements depuis le mois de novembre 2020, la Municipalité a décidé de prolonger la validité des bons qui ont été remis en octobre dernier jusqu'au 14 février 2021.

Dangers naturels gravitaires : en référence à la question du groupe Les Verts déposée lors de la séance du Conseil du 7 septembre 2020, concernant l'état de préparation de la Commune pour les interventions en cas de dangers naturels gravitaires, nous vous informons de ce qui suit :

Dans le cadre de la révision du PGA, la Commune doit transcrire les données relatives aux dangers naturels (DDN) dans les plans d'aménagement du territoire (en zone à bâtir) pour en tenir compte lors des projets de constructions. Des cartes de dangers naturels ont été élaborées par le Canton, elles sont disponibles en consultation sur le site du Canton et sur www.cartoriviera.ch, elles précisent à quels dangers sont exposés les différents territoires des communes et permettent d'en tenir compte dans les projets de planifications ou de constructions.

La Commune entretient les canalisations et les ruisseaux de manière régulière et proactive, un état de ceux-ci sont établis et les réparations urgentes réalisées. Les cours d'eaux sont analysés et des diagnostics de protection contre les crues sont établis, des mesures de protection sont priorisées pour l'entretien à court et long terme.

Quant aux mesures d'interventions en cas de dangers naturels gravitaires, le service du feu est équipé pour l'intervention d'urgence en cas d'événements majeurs. C'est un ensemble de mesures qui permettent de faire diminuer le risque et une multitude d'intervenants dans des domaines de compétences complémentaires mais différentes. Elles permettent de faire face à des phénomènes que les autorités doivent pouvoir maîtriser.

Votations et élections : une réponse municipale écrite sera donnée au Conseil communal en début d'année 2021 concernant l'interpellation déposée par le groupe PS/POP le 26 octobre 2020, relative aux droits politiques des étrangers et la façon de les impliquer davantage lors de scrutins communaux ou élections.

Une campagne d'information établie par le Canton a été mise en place depuis fin novembre 2020 et des flyers encourageant les personnes étrangères concernées à faire usage de leur droit de vote, d'élire et d'être élues au niveau communal, ont été déposés sur le guichet de l'administration et affichés au pilier public. Les chefs de partis ont reçu cette documentation par courriel de la part du Président du Conseil. D'autre part, un courrier informatif sera directement envoyé par le Canton aux étrangers concernés.

Finances, Jeunesse, Sociétés, Sports, Cultes & Développement durable – Bernard Schär

Société de Développement :

- La projection du film « Le Cirque » de Sir Charlie Chaplin a dû être annulée le dimanche 15 novembre. Elle est reportée à des jours meilleurs, en décembre, janvier, ou février.
- Les Fenêtres de l'Avent ont dû être annulées pour ce mois de décembre. La Municipalité et la Société de Développement remercient les personnes qui s'étaient inscrites pour en accueillir une.

Organiste : suite au départ à la retraite de M. Michel Bignens, après plus de 45 ans d'activité, la Municipalité a engagé Mme Eri Takata, nouvelle organiste titulaire du Temple de Corsier, depuis le 1^{er} décembre dernier.

Bâtiments & Transports – Pierre-André Debétaz :

Grange de La Chaux : en réponse aux vœux déposés par le Groupe des Verts lors de la séance du Conseil du 26 octobre dernier, concernant le préavis no 12/2020 relatif à la réhabilitation de la Grange de La Chaux, nous vous informons que lors de sa séance du 2 novembre 2020, la Municipalité a analysé et pesé les intérêts liés aux investissements supplémentaires demandés. Après discussion avec les futurs exploitants de la grange, nous vous confirmons que ceux-ci n'ont aucune autre prétention que celle d'utiliser dans son volume et ses surfaces existantes le bâtiment concerné comme lieu de stockage de fruits et légumes de garde ainsi que des machines utiles à leur activité.

Le maraîcher n'a pas besoin d'électricité autre que des points lumineux. Il n'a pas davantage besoin d'eau, les cultures prévues étant soigneusement choisies et adaptées au lieu de production. Quant aux WC, si l'activité de ses employés devait justifier la présence d'un WC, l'exploitant installera lui-même un WC type Eco sur place.

En cas de réalisation des travaux, la production d'énergie de cette petite toiture sera presque intégralement réinjectée dans le réseau, la consommation propre étant très faible.

Tenant compte de ce qui précède, ainsi que des coûts supplémentaires occasionnés par le remplacement des tuiles par des panneaux photovoltaïques ainsi que de la fouille nécessaire pour rejoindre la ferme, la Municipalité a décidé de renoncer à ces investissements.

Séances du Conseil communal – Acoustique : en référence au vœu de M. N. Luyet, déposé lors de la séance du 26 octobre dernier, demandant à la Municipalité une amélioration du système audio lors de séances du Conseil communal, nous vous informons que, pour cette séance, la mise à disposition de 2 micros pour les Conseillers et de 2 micros pour la Municipalité sera effective.

Santé, Social, Tourisme & Culture – Ursula Bucher

Musée Chaplin's World : le Musée Chaplin's World sera ouvert du 19 décembre 2020 au 3 janvier 2021, de 10h00 à 17h00.

Pro Senectute : dans le but de soutenir les personnes âgées ou fragilisées en cette période de COVID-19, le projet « Compagnie des Voisins » a été mis en place par « Quartiers Solidaires », piloté par Pro Senectute. Le principe permet de faciliter les contacts sociaux avec ses voisins âgés. Grâce à des gommettes à coller sur sa boîte aux lettres, chacun peut indiquer sa disponibilité à son voisinage pour des activités à partager ou des

petits services à rendre tout au long de l'année. Des gommettes ont été commandées par la commune et elles seront prochainement disponibles au bureau du Greffe. Vous pouvez visiter le site internet : www.vd.prosenectute.ch/calendrier-solidarite pour découvrir les actions proposées durant le mois de décembre.

Voirie et Environnement & Signalisations – Michel Ceppi

Protection du patrimoine arboré de la commune : un rapport municipal sera soumis au Conseil communal en début d'année 2021, concernant le postulat déposé le 26 octobre 2020 par la Concorde, relatif à la protection du patrimoine arboré de la commune.

Routes et chemins : la pose des enrobés bitumineux définitifs du chemin de Bon Vallon a été effectuée du 23 au 27 novembre 2020. La remise du chantier a eu lieu le 7 décembre 2020. Les travaux vont se poursuivre à la route de Nant. Le goudronnage se fera en mars 2021.

Forêts, terrain & Education – Hervé Liniger

Îlots de chaleur du territoire communal : une réponse municipale écrite sera donnée au Conseil communal en début d'année 2021, concernant l'interpellation déposée le 7 septembre 2020 par le groupe des Verts, relative aux îlots de chaleur du territoire communal.

Ecoles : des réflexions sont en cours, en collaboration avec la Direction des écoles, pour l'aménagement de deux salles de classes supplémentaires à Corsier pour la rentrée scolaire d'août 2021.

Association scolaire intercommunale (ASIC) : lors de la séance du Conseil intercommunal de l'ASIC du 18 novembre dernier, les Conseillers ont élu Mme Céline Murisier à la présidence du Comité de Direction et M. H. Liniger en tant que représentant de la commune de Corsier au Comité de Direction.

Eaux & Travaux – Philippe Goletta

Pont de Fenil : la date de début des travaux est fixée au 10 décembre 2020 et la fin probable est prévue en avril 2021. Même si l'accès au Pont devait être interdit à la circulation durant les travaux, un passage pour piétons sera assuré en permanence.

Trottoir entre les quartiers de la Fenette et de l'Hautigny : en raison de nombreux cas de COVID-19 dans les entreprises mandatées pour la réalisation du trottoir, les travaux commenceront en début d'année 2021.

6. Préavis no 14/2020 – Budget 2021 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

M. C. Desmet (C) lit le déroulement de la séance et la conclusion. La CoFin accepte, à l'unanimité, le préavis no 14/2020.

Mme L. Dutoit (C) déléguée à la CIEHL, précise que les dix Municipalités de la Riviera ont admis l'intérêt public régional du projet de sécurisation et rénovation du Centre des Congrès et d'Exposition à Montreux avec la participation de la CIEHL, à auteur de CHF 3 mios. Un préavis sera soumis aux 10 CC de la Riviera début 2021.

La parole n'est plus demandée. **M. le Président** soumet au vote la conclusion du préavis :

-d'adopter le budget 2021 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

Le préavis municipal est accepté à l'unanimité

7. Préavis no 15/2020 – Budget 2021 du Fonds Culturel Riviera

M. C. Desmet (C) lit le déroulement de la séance et la conclusion. La CoFin accepte, à l'unanimité, le préavis no 15/2020.

M. le Président ouvre la discussion, le délégué au FCR, M. P. Braganza, malade du COVID, est excusé.

M. T. Ribeiro (P), au nom du PS/POP, relève la situation dramatique du secteur culturel. Il demande à la Municipalité d'entreprendre des démarches afin d'augmenter la participation financière du Fonds Culturel Riviera.

M. P. Groux (C) souhaite que la Municipalité fasse pression pour que d'autres acteurs culturels puissent accéder aux subventions et pas seulement certaines institutions bien établies et généreusement subventionnées.

La parole n'est plus demandée. **M. le Président** soumet au vote la conclusion du préavis :

-d'adopter le budget 2021 du Fonds Culturel Riviera

Le préavis municipal est accepté à l'unanimité

8. Préavis no 16/2020 – Budget communal 2021

M. C. Desmet (C) lit le commentaire général. La CoFin accepte, à l'unanimité, le préavis no 16/2020, soit :

-d'adopter le budget communal 2021 présentant

aux revenus	CHF 18'869'650.00
aux dépenses	CHF 18'931'850.00
d'où un excédent de dépenses de	CHF 62'200.00

M. le Président lit l'art. 89 du règlement communal : *les amendements au budget comportant la création d'un poste ou la majoration de plus de 10% d'un poste existant ne peuvent être adoptés avant que la Municipalité et la CoFin se soient prononcées et l'art 90 : Dépenses courantes : si le budget n'est pas adopté avant le début de l'exercice, la Municipalité ne peut engager que les dépenses indispensables à la bonne marche de l'administration.*

M. le Président demande aux membres de stipuler la page ainsi que le numéro du compte lors de leurs interventions. Le budget communal 2021 est étudié page après page.

Mme J. Henry-Baudois (V), p.15, 3141.00 Entretien les Omballes, demande à quoi est destinée la somme de CHF 30'000.00.

La réponse est à lire à la p.14. **M. B. Schär** confirme le commentaire qui indique que cette somme est destinée à la lutte contre la Renouée du Japon. C'est un long processus pour éradiquer cette plante invasive et qui peut s'étaler sur plusieurs années.

M. F. Coppex (C) demande si cette somme de CHF 30'000.00 destinée à la lutte de la renouée du Japon sera inscrite au budget durant quelques années.

M. B. Schär répond que les employés communaux ont investi beaucoup de temps cette année pour lutter contre cette plante invasive. Des travaux seront entrepris pour ombrager la surface, ce qui limite la croissance de cette plante. Au fil des ans, le travail des employés diminuera jusqu'à l'éradication de la Renouée du Japon.

Mme J. Henry-Baudois (V), p.17, 3080.00 *Personnel intérimaire et autres*, s'étonne de cette augmentation de CHF 38'200.000, est-ce en lien avec le virus ?

La réponse est à lire à la p.16. **M. B. Schär** étoffe le commentaire expliquant que les prestations pour les WC publics sont confiées à une entreprise externe, service annuel, y compris les week-ends et jours fériés. La Municipalité ne s'est pas encore prononcée sur la pérennité de cette prestation. Si tel devait être le cas, il y aura un équilibre avec le personnel engagé.

Suite au COVID-19, les employés consacrent beaucoup d'heures pour le nettoyage des bâtiments scolaires.

Mme J. Henry-Baudois (V), p 21, 4231.01 *Location du terrain la Chaux* CHF 8'000.00, demande si, auparavant, les terrains n'étaient pas loués.

M. B. Schär répond que les loyers ont été réévalués pour les terres agricoles, ce qui n'avait pas été fait depuis 15 ans. Les baux des loyers des bâtiments agricoles et des terrains ont été séparés.

M. F. Rittmeyer (V), p.21, 3120.00 *WC publics, eau et énergie*, est déjà intervenu sur le sujet. Il estime qu'il faudrait couper le chauffage et fermer les fenêtres des WC. Il demande à la Municipalité de trouver des solutions pour diminuer ce montant.

M. V. Volet (A), p.25, 35052 *Pavillon de Meruz*, demande si le Pavillon de Meruz est toujours loué.

M. B. Schär précise que le Pavillon de Meruz est toujours loué par le Cercle scolaire. Il est inclus dans le compte 4232.00 *Location locaux scolaires*.

M. F. Rittmeyer (V) p.27, 3130.00 *Sel et gravillon*, s'étonne de la différence du montant entre les comptes 2019 CHF 1'779.50 et le budget 2020 CHF 13'000.00.

M. B. Schär relève que le stock de 2019 devait être important, avec pour conséquence une diminution d'achat de sel et de gravillon. Il est difficile de prévoir les conditions météorologiques hivernales.

M. P. Groux (C), p. 25, 3011.00 *Traitements du personnel Pionniers et auxiliaires*, s'étonne de l'augmentation du poste entre les budgets 2020 CHF 374'900.00 et 2021 CHF 466'700.00. Cette augmentation ne correspond pas au commentaire de la p.24.

M. B. Schär répond que cette différence provient de l'engagement d'un collaborateur pour la déchèterie intercommunale de Praz-Libon. Le salaire pris en charge par les quatre communes figure au 4900.01, soit CHF 110'000.00.

M. F. Rittmeyer (V) p.31, *4811.00 Financement par l'impôt*, constate que le financement par l'impôt CHF 137'200.00 sert à compenser le trou entre les charges et le revenu. Il estime qu'il faudrait augmenter la taxe de base, la taxe au sac, etc... pour ne pas avoir à recourir au financement par l'impôt.

M. B. Schär précise que la loi sur le financement des déchets permet de prélever 25% sur les impôts. La Municipalité a renoncé à la gestion assumée par la SATOM et a engagé un collaborateur, ceci pour des raisons d'économie. Le but est d'avoir une meilleure gestion de la déchèterie afin d'éviter d'augmenter les taxes.

Mme L. Dutoit (C), p.31, *3311.01 Amortissement Réseau EC*, constate que le compte est à CHF 0.00. Cela implique-t-il que ce réseau est entièrement amorti ?

M. B. Schär répond par l'affirmative et précise qu'il n'y a pas de travaux envisagés pour 2021.

Mme L. Dutoit (C) constate que d'une manière générale, les amortissements ont baissé par rapport au budget 2020.

M. Ch. Borloz (A) p.33, *3142.00 Entretien Temple*, demande si le montant dédié à une nouvelle sonorisation du Temple est inclus dans ce compte.

M. B. Schär répond qu'une partie de ces frais sont déjà comptabilisés dans les comptes 2020.

Mme J. Henry-Baudois (V) p.33, *4804.10 Dissolution du fonds de réserve*, demande à quoi le fonds de réserve était destiné et pour quelle raison il a été supprimé.

M. B. Schär relève qu'il n'a pas le détail des comptes 2019, il y a eu une opération blanche, mais il ne peut dire laquelle. Lors de cette séance, les Conseillers étudient le budget 2021.

M. P. Groux (C) p.33 *500 Enseignement & Education*, demande si des portacabines seront installées en 2021.

M. B. Schär explique que le projet de portacabines sera présenté au CC sous forme de préavis. Le montant n'apparaît pas dans le budget 2021.

M. F. Rittmeyer (V) p.33 *54 Orientation professionnelle*, s'étonne de ce montant aussi faible CHF 3'100.00. A quoi sert-il ?

M. B. Schär répond que plusieurs communes participent au loyer des locaux utilisés par l'orientation scolaire professionnelle (OSP). Le Canton prend en charge le financement de fonctionnement de l'OSP.

M. F. Rittmeyer (V) p.45 *Plan des investissements 430 Aménagement routier et infrastructure – PA Fenil*, constate que 1 mio est prévu pour 2021. Il estime que, suite aux travaux de Merck, ce n'est pas à la commune d'assumer les aménagements routiers.

M. B. Schär rétorque que les travaux envisagés ne sont pas seulement en lien avec Merck mais concernent toute la zone industrielle de Fenil. L'entretien des routes est à la charge des communes. Le million comprend un carrefour et une zone de rebroussement pour les bus au niveau de la nouvelle construction Merck. Les bus, pour des raisons de sécurité, n'iront plus tourner vers l'ancien café de Fenil.

M. le Président propose d'étudier l'annexe. Les budgets du BTI, d'Ondine et de la déchèterie provisoire de Praz-Libon sont passés en revue.

La parole n'est pas demandée.

M. le Président demande si des Conseillers ont encore une remarque à partager sur l'ensemble des budgets 2021.

M. P. Bugmann (A) constate que le cashflow a baissé de CHF 800'000.00. C'est un souci pour la CoFin. Les années précédentes, la commune a eu de bonnes surprises comme les encaissements d'impôts, ventes de terrains et maison. Ces encaissements permettaient d'effectuer des amortissements.

Des investissements élevés sont prévus pour les années à venir. La CoFin recommande une extrême prudence. Jusqu'à présent la situation financière est très bonne car les intérêts de la dette sont minimales. Les dépenses devront être maîtrisées et envisagées seulement si leur utilité est primordiale à la commune.

La parole n'est plus demandée. **M. le Président** soumet au vote la conclusion du préavis.

-d'adopter le budget communal 2021 présentant

aux revenus	CHF 18'869'650.00
aux dépenses	CHF 18'931'850.00
d'où un excédent de dépenses de	CHF 62'200.00

Le préavis municipal est accepté à l'unanimité

9. Election d'un nouveau Président du Conseil communal

-**M. le Président**, suite à sa nomination au poste de coordinateur de la vie communale et associative, lit sa lettre de démission effective au 31 décembre 2020. Il énumère les bons souvenirs de son activité politique et les moments forts de sa présidence comme le fait de gérer et trouver des solutions pour que les séances du CC puissent se dérouler malgré le COVID, et l'honneur d'avoir assermenté son père comme Municipal. Il remercie son parti, Alliance Corsier, et plus particulièrement MM. P. Bugmann et Ph. Goletta, qui représentent la mémoire vivante du Conseil. Il adresse également des remerciements à la Municipalité, à M. Benoît Demierre et à Mme Magali Décosterd pour leur précieuse collaboration, aux membres du Bureau du CC ainsi qu'à la secrétaire du CC. Il souhaite beaucoup de plaisir à son successeur et un franc succès à ceux qui se représenteront pour la nouvelle législature.

-L'Alliance n'a pas de candidat à proposer pour le poste de Président. Il incombera au 1^{er} vice-Président d'assumer cette tâche.

Après concertation avec le Bureau du CC, il a été décidé que la 1^{ère} vice-Présidente **Mme V. Rapsode (C)** prendra en charge le Bureau électoral. Le 2^{ème} vice-Président **M. T. Ribeiro (P)** assumera les deux dernières séances du CC de la législature.

10. Interpellations, motions, postulats et projets rédigés

-**Mme J. Ribeiro (P)**, au nom du groupe PS/POP, dépose le **postulat concernant l'égalité des salaires et l'équité de traitement des employés communaux de Corsier-sur-Vevey**.

Le postulat est soutenu par 6 membres du groupe PS/POP.

Le postulat se trouve en annexe à la fin du PV.

M. le Président rappelle que, après discussion, le CC peut nommer une Commission chargée de préavis sur la prise en considération et renvoi à la Municipalité ou de renvoyer directement le postulat à la Municipalité.

M. B. Schär, en réponse au 1^{er} point, répond que tous les collaborateurs de la commune bénéficient du même statut du personnel quel que soit le genre. Il n'y a qu'une seule grille salariale.

Mme J. Ribeiro (P) relève que, malgré une seule grille salariale, des inégalités de traitements subsistent au sein des collaborateurs des communes de Lausanne et de Vevey. Il faut signer cette charte fédérale pour remédier aux différences salariales. La signature de cette charte n'engendre aucun frais, si ce n'est deux journées de travail de deux collaborateurs pour une analyse plus fine. Il faut prendre en compte le nombre de femmes qui occupent des postes à responsabilités, les formations entreprises par les employés, HES ou CFC, etc...

M. B. Schär peut concevoir une analyse plus fine, mais les communes de Lausanne et Vevey emploient un grand nombre de collaborateurs par rapport à une commune comme Corsier. Les grilles salariales tiennent compte des diverses formations.

Mme L. Khouri Dagher (C) constate qu'il n'y a pas de discrimination de genre à Corsier, il y a toujours eu des femmes à la Municipalité, dont une Syndique actuellement. Est-ce utile de consacrer de l'énergie pour entreprendre toutes ces démarches, ceci pour une petite commune ?

Mme J. Ribeiro (P) constate que c'est seulement en 2020 qu'une première femme accède à la syndication. Elle estime que la représentation féminine est en retard. Corsier doit se montrer sensible à la défense des droits sur l'égalité entre femmes et hommes. St.-Légier a signé la charte.

Mme J. Henry-Baudois (V) demande pour quelle raison la Municipalité est réfractaire à la signature de cette charte.

M. B. Schär répond qu'il a pris la parole pour informer des conditions salariales des employés communaux. Il n'a pas donné de réponse municipale. Les Municipaux découvrent le contenu du postulat et ne connaissent pas l'existence de cette charte.

M. F. Rittmeyer (V) soutient le postulat des PS/POP. Il constate que seules 2 femmes sont à la Municipalité. Il faut remettre en question la société patriarcale afin d'aller vers un équilibre meilleur.

Mme L. Khouri Dagher (C) relève que personne dans cette commune ne va empêcher des femmes d'accéder à des responsabilités. Elle ne voit pas l'utilité de cette charte.

M. C. Desmet (C) constate que peu de postes à responsabilité sont occupés par des femmes. La signature de cette charte a tout son sens.

Mme C. Stucki (C) salue cette initiative. La commune est dans les règles, il faut le démontrer à la région par la signature de cette charte.

M. F. Coppex (C) précise que si la commune est exemplaire, il n'y a pas de problème à signer la charte. Si tel n'était pas le cas, des discriminations pourraient être évitées.

Mme U. Bucher rappelle que la première présence féminine au sein de la Municipalité remonte à 1990. Elle précise qu'elle aurait été vexée si elle avait été élue que parce qu'elle

était femme. Cette situation serait discriminatoire. Les compétences sont primordiales, peu importe le genre.

Mme J. Ribeiro (P) relève que ce n'est pas le but d'avoir uniquement des femmes dans les postes à responsabilité. Il faudrait avoir recours à l'écriture inclusive dans les offres d'emploi. La cause des femmes a du retard en Suisse. Elle cite un exemple : lors de cette législature, quatre hommes ont assumé la Présidence du CC. Il faut promouvoir l'égalité des chances.

La parole n'est plus demandée. **M. le Président** clôt la discussion.

Les Conseillers refusent la création d'une Commission chargée de préavisier sur la prise en considération du postulat et renvoi à la Municipalité.

M. le Président soumet au vote la prise en considération du postulat.

La prise en considération du postulat est acceptée (5 avis contraires et 5 abstentions).
Le postulat est renvoyé à la Municipalité pour rapport.

-Mme J. Henry-Baudois (V), au nom des Verts dépose une interpellation : **Des alternatives locales et écologiques au ciment**

Le postulat est soutenu par 6 Conseillers
L'interpellation se trouve en annexe à la fin du PV.

La parole n'est pas demandée. La Municipalité répondra lors d'une prochaine séance.

11.Voeux, questions, divers et propositions individuelles

-M. C. Desmet (C) émet un vœu. Il demande une révision du règlement du personnel communal. M. P. Braganza, organiste, doit démissionner de sa fonction de Conseiller. Etant employé de la commune, il ne peut pas être membre du CC, au même titre, que M. S. Liniger. Au niveau cantonal, seuls les cadres de l'administration ne sont pas éligibles au sein d'un CC.

M. B. Schär répond que, malheureusement, le règlement du personnel communal empêche les employés communaux de rejoindre les rangs du CC. Avec la collaboration des trois autres communes du Cercle, les statuts sont en cours de révision. Il déplore la situation où 2 membres du CC ont dû donner leur démission.

-Mme M. Meier (C) se réfère à la motion déposée le 9 décembre 2019 par le GIECCC (Groupe inter-parti Energie du Conseil communal de Corsier-sur-Vevey) qui demandait de :
a)Faire effectuer, dans un délai de six mois, un CECB plus pour chacun des bâtiments en sa possession ou sous sa responsabilité.
b)Dès les résultats connus, procéder à la réfection énergétique du moins performant de ses bâtiments, au moins, et de pousser jusqu'à la note « C » voir « B ».

La réponse municipale du 28 avril 2020 n'a pas été dans le sens des motionnaires car seuls les bâtiments scolaires et l'immeuble de la rue Centrale 3 vont bénéficier d'une analyse pour la rédaction d'un CECB et une variante avec un CECB plus.

Elle cite le texte se trouvant dans le rapport de la CoFin concernant les CECB. Elle s'insurge car il est écrit : *« Concernant les CECB, la Municipalité limitera ces rapports aux bâtiments ayant un projet de rénovation en cours. Quelques bâtiments supplémentaires pour lesquels il*

serait utile de connaître le bilan énergétique seront aussi pris en compte. Cela permettra ensuite de définir si des travaux de rénovation seraient aussi requis ou non».

Elle pose la question suivante : une Municipalité a-t-elle le droit de diluer de cette façon une motion, si tel est le cas, alors quel est le sens d'une motion ? Elle souhaite une réponse écrite.

-Mme M.-Ch. Pickavance (C), suite à la démission de M. B. Schär du Comité de direction de l'ASIC, remercie M. B. Schär pour son investissement, ses compétences, son écoute et sa disponibilité.

Des applaudissements soutiennent les propos de Mme M.-Ch. Pickavance.

-M. F. Rittmeyer (V) revient sur le préavis no 11/2020 « Réhabilitation du Pont de Fenil » concernant la forme, le fond et la transformation des deux amendements en vœux, soit limitation de la vitesse à 30km/h et limitation du tonnage.

Il cite l'amendement déposé par les Verts de St.-Légier : « ...sécurisation du cheminement piéton et cycliste sur le Pont de Fenil, **incluant une limitation de vitesse à 30km/h,....** ».

L'amélioration de la circulation piétonnière et cycliste apportée par le préavis par rapport à la situation actuelle n'est que de 10 mètres sur les 230 mètres du Pont et ceci aux extrémités.

M. F. Rittmeyer informe que ceci est en contradiction avec la Convention du 12 novembre 2019 signée entre la Municipalité de Corsier-sur-Vevey et l'ATE afin qu'elle lève son opposition aux travaux prévus par Merck. La Municipalité doit respecter son engagement. A ce stade du projet, il n'y a qu'une limitation à 30km/h, voir à 20km/h pour que les piétons aient la priorité. Un piéton renversé par une voiture roulant à 50km/ voit ses chances de survie de pas dépasser le 30%. Elles sont de 90% si la collision se produit à 30km/h.

M. Ph. Goletta répond que l'amendement déposé par les Verts de St.-Légier a été balayé par le Canton. Les conclusions du préavis ne peuvent pas être modifiées et la limitation de la vitesse est de la compétence cantonale. Les deux Municipalités ont décidé de présenter à la SCLV (Sous Commission de Limitation de Vitesse) un dossier pour abaisser la vitesse à 30km/h. sur le Pont de Fenil. La limitation du poids à 40 tonnes ne sera pas abaissée pour ne pas péjorer la zone industrielle. Une étude de mobilité sera effectuée entre Corsier, Fenil et jusqu'à la gare de St.-Légier. Un crédit d'étude sera demandé au début d'année prochaine pour le rebroussement des bus et un montant sera attribué à cette étude de mobilité. Il est nécessaire d'avoir une vision d'ensemble. Chaque commune paiera les travaux entrepris sur son territoire.

M. F. Rittmeyer (V) remercie et se réjouit de cette décision, il garde bon espoir.

M. Ph. Goletta précise que, entre autres critères, les comptages de voitures seront joints au dossier pour étayer la demande à la SCLV afin d'aller jusqu'au bout de la démarche.

M. C. Desmet (C) demande si, afin d'éviter la construction d'un rebroussement de bus, la ligne de bus pourrait partir de Vevey, via Fenil en direction de St.-Légier, de manière à effectuer un circuit.

M. P.-A. Debétaz répond que cette possibilité pourrait être étudiée.

-M. P. Groux (C) constate qu'il est difficile d'obtenir des explications et de connaître les conséquences du retrait du préavis 10/2020 concernant les modules scolaires du dernier CC.

Dans les communications municipales, il est stipulé que 2 salles de classe seront aménagées pour la rentrée scolaire 2021-2022. Le 1^{er} vœu est que ce report ne doit pas occasionner d'augmentation d'effectif dans les classes. Ce n'est pas aux jeunes de « payer » la lenteur politique.

Le 2^{ème} vœu : que la « task-force » mise en place perdure et se penche au plus vite sur les modules scolaires et surtout sur un nouveau bâtiment scolaire afin que cette situation ne s'éternise pas. **M. P. Groux** attend des exécutifs qu'ils présentent dans un très proche avenir un préavis pour une étude préalable (Plan des investissements 2021, CHF 200'000.00). Les prévisions d'effectifs scolaires ne vont pas au-delà de 5 ans, le dossier est urgentissime, si l'on ne veut pas avoir pendant 15 ans des portacabines. Il espère que ces derniers seront construits dans le courant de l'année scolaire prochaine.

Il invite la CoGest à se pencher sur ce dossier.

Mme la Syndique répond que la Municipalité travaille ferme pour trouver des solutions. Les effectifs des classes ne seront pas en surcharge.

M. T. Ribeiro (P), au nom du CC, des membres du Bureau et de la Municipalité, remercie **M. le Président** pour son engagement sans faille. Il compare la Présidence de Samuel à la course du « Vendée globe » avec ses bourrasques et autres aventures. Le Capitaine est toujours à la barre, menant avec panache son bateau. Après la traversée, le Capitaine se repose et reprend des forces avec un vin de chez nous. **M. le Président** reçoit un bon à faire valoir chez un vigneron de Chardonne. **M. T. Ribeiro** souhaite à Samuel, bonne chance pour son nouveau travail consacré au bien être des Corsiérans et forme ses meilleurs vœux pour 2021 à l'ensemble de l'Assemblée.

Des applaudissements nourris sont le témoignage de la reconnaissance de l'Assemblée envers son Président et en regard du texte bien imagé de **M. T. Ribeiro**.

M. le Président remercie pour le message et le cadeau.

Mme J. Henry-Baudois (V) présente « le Journal de l'énergie de la Confédération ». Celui-ci informe les propriétaires de tout ce qui est possible de réaliser au niveau de la rénovation, isolation, chauffage, etc... Elle émet le vœu que la Municipalité le lise attentivement. Il permet de développer une vision d'avenir en ce qui concerne l'énergie dans le bâtiment. Elle cite un extrait « ... Du point de vue économique, les toits adaptés à la production solaire doivent être utilisés au maximum si on veut que la transition énergétique ait lieu... »

M. F. Rittmeyer (V) revient sur le Préavis 12/2020, « Demande de crédit pour les travaux de réhabilitation de la grange de la Chaux ». Renseignement pris à la préfecture, les propos de **Mme la Syndique** sont erronés. La somme votée doit servir à ce pourquoi elle est destinée. Le vote très serré a peut être été influencé par cette fausse information. (20 contre l'amendement, 14 pour et 16 abstentions). Il précise encore que, contrairement à ce qui est indiqué dans les communications municipales, il s'agit d'un amendement et non pas d'un vœu.

Il serait possible de vendre à 20ct le kWh, au locataire ou de créer une communauté tarifaire avec tous les habitants du Chemin des Romains. L'investissement de CH 12'000.00 est cher pour deux ou trois ampoules.

M. F. Rittmeyer (V) remercie pour la réponse à la question des Verts sur l'état de préparation de la commune du plan d'interventions en cas de dangers gravitaires, plan recommandé par la Confédération. Il souhaite que la Municipalité prenne contact avec les autorités fédérales pour qu'un tel plan soit établi pour la commune. **M. F. Rittmeyer** habite dans une zone à risque et un plan devrait lui préciser les signes annonciateurs d'une catastrophe pour lui et les habitants de la région afin qu'ils puissent quitter les lieux. Il y a quelques années, dans une zone inhabitée et suite à de fortes précipitations, un éboulement a créé un lac éphémère dans le lit de la Veveyse.

M. P.-A. Debétaz précise que, en cas de changement d'affectation de la grange de la Chaux, il sera possible d'installer des panneaux photovoltaïques. Les utilisateurs ont

confirmé qu'ils n'avaient pas besoin d'électricité autre que des points lumineux qui seront alimentés par la pose d'un petit panneau photovoltaïque.

M. Ph. Goletta, très ému, demande une minute de silence à la mémoire de M. André Ravenel, ancien chef du BTI de 1970 à 2010, décédé le 4 décembre 2020. Il rend hommage à M. Ravenel, personne pragmatique et compétente qui lui a appris le métier de Municipal. Il lui a permis de rencontrer les responsables des Services de l'Etat à Lausanne pour mieux défendre les citoyens.

M. le Président prie l'assemblée de se lever.

Mme L. Khouri Dagher (C) suite au « tout ménage » distribué concernant la déchèterie, relève que tous les objets entrant dans un sac de 110 litres devront y être mis. Cela implique-t-il qu'il ne faudra plus trier les déchets ?

M. M. Ceppi répond que, pour limiter les coûts de la déchèterie, le citoyen doit ramener les appareils électriques dans les magasins et remplisse les sacs blancs avec des objets de petit volume comme par exemple le sagex protégeant le matériel audio visuel.

La déchèterie est là pour conditionner les objets encombrants. Il en appelle à la responsabilité citoyenne, il cite quelques exemples dont : des gros cartons sont fréquemment jetés dans le molok. Il faudrait les plier ou les couper, cela éviterait de transporter de l'air ! il y a même des personnes qui vident leur sac blanc dans les moloks !

Un employé a été engagé par les communes pour mieux gérer la déchèterie. Les employés de la SATOM se sont montrés plus permissifs quand au tri des déchets. Une solution doit être trouvée pour les professionnels qui n'utilisent pas leur carte à bon escient. Cette nouvelle manière de procéder plus cadrante sera difficile à mettre en place et à être acceptée par le citoyen. Le but final est de limiter les coûts de fonctionnement de la déchèterie afin d'avoir une incidence positive sur les comptes.

M. P. Groux (V) félicite la Municipalité pour ces nouvelles mesures. Il s'inquiète pour l'employé qui aura la charge de les faire appliquer. Il devra être bien épaulé. **M. P. Groux** propose que la déchèterie soit réservée 2 demi-journées pour les entreprises. Cela faciliterait le travail de surveillance de l'employé.

M. M. Ceppi précise que cette idée pourrait être étudiée avec le Chef de la voirie.

Mme la Syndique remercie les membres du CC pour l'acceptation du budget 2021 et de la confiance accordée. Il y aura beaucoup d'inconnues pour l'année à venir. Elle remercie également ses collègues municipaux, M. B. Demierre pour leur bonne collaboration lors de l'élaboration du budget.

Mme la Syndique émet deux vœux pour la Nouvelle Année : que tous les membres de cette assemblée soient prudents et que la santé soit préservée pour les Conseillers communaux, Conseillers municipaux ainsi que leurs familles.

La parole n'est plus demandée. **M. le Président** rappelle aux Conseillers qu'ils doivent laisser le carton bleu sur la chaise et respecter les gestes barrières en sortant de la salle. Il souhaite à tous de passer de Joyeuses Fêtes de Noël, malgré la situation actuelle.

M. le Président clôt la séance à 22h10.

Au nom du Conseil communal

Le Président

S. Liniger



La secrétaire

C. Cuénod-Cochard

Postulat du groupe PS/POP concernant l'égalité des salaires et l'équité de traitement des employés communaux de Corsier-sur-Vevey

Monsieur le Président, Madame la Syndique, Madame et Messieurs les Municipaux, chers collègues du conseil,

Au travers du présent postulat, je demande à la Municipalité d'étudier la possibilité d'analyser en profondeur et de rédiger un rapport sur la gestion des employés communaux sous la loupe de l'égalité des salaires et de l'équité de traitement.

Ce postulat s'inscrit non seulement dans la lutte globale pour l'égalité des genres, qui a vu ces derniers mois et années une mobilisation légitime et sans précédent de dizaines de milliers de femmes, mais trouve également son origine dans un événement bien plus précis, récent et local, soit l'élection de la première femme syndique à Corsier, que nous saluons et félicitons. Cet événement a permis d'ouvrir des réflexions sur la place des femmes dans notre fonctionnement communal.

La loi précise le cadre : ***loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes, 3, al. 1 et 2***

- Il est interdit de discriminer les travailleurs à raison du sexe, **soit directement, soit indirectement**, notamment en se fondant sur leur état civil ou leur situation familiale ou, s'agissant de femmes, leur grossesse.
- L'interdiction de toute discrimination s'applique notamment à l'embauche, à l'attribution des tâches, à l'aménagement des conditions de travail, à la **rémunération**, à la formation et à la formation continue, à la promotion et à la résiliation des rapports de travail.

Le canton de Vaud a fait part de ses préoccupations sur son site internet (consulté le 27.11.2020) : *les indicateurs statistiques montrent que l'égalité salariale n'est pas réalisée dans les faits. Par rapport à celle d'un homme, la fiche de salaire d'une femme est inférieure en moyenne de 1'455 francs, soit de 18,3 %, par mois. 56 % de cette différence s'expliquent par des facteurs objectifs tels que la position professionnelle ou le niveau de formation. Toutefois, 44 % de l'écart de salaire ne s'expliquent pas par des facteurs objectifs et recouvrent une potentielle discrimination salariale.*

En tant qu'administration publique, il est de notre devoir de faire tout notre possible pour être le plus juste lorsqu'il s'agit des conditions de travail des employés sous notre mandat ainsi que de promouvoir la place des femmes dans des postes à responsabilité.

C'est pourquoi il me semble important de vérifier la situation dans notre commune. Les offres d'emploi sont-elles rédigées en langage inclusif ? Les postes à responsabilité sont-ils également proposés à des femmes ? Quelle grille salariale est utilisée par la commune et comment sont définis les salaires (postes à majorité féminine versus les postes à majorité masculine) ?

La Confédération, sur initiative d'Alain Berset, a lancé en 2016 un projet de charte salariale dans le secteur public¹. Celle-ci a notamment été signée par le Canton de Vaud, ainsi que plusieurs communes alentours, soit Vevey, Montreux et Saint-Légier. L'analyse a permis à Vevey par exemple de souligner une différence de salaire de près de 14%. Aujourd'hui, 16 cantons, 101 communes et la Confédération sont signataires de cette charte primée par les Nations Unies en 2018.

Signer cette charte et engager une vision de société féministe à Corsier serait un signe clair aux femmes employées par la commune que leurs intérêts sont défendus. Cela permettrait également de prouver à la moitié de la population corsierane que la commune est sensible à la défense de ses droits.

Signer cette charte permettrait, moyennant des charges horaires et financières minimales, d'avoir accès à des outils d'analyse, de bénéficier du soutien de spécialistes et de formations qui permettent de lutter contre l'inégalité salariale (malheureusement encore trop présente dans le secteur privé comme public). J'invite donc la municipalité à envisager de rejoindre ce mouvement et à étudier la possibilité de :

- Analyser en profondeur et rédiger un rapport sur l'égalité salariale et de traitement au sein des différents services communaux ;
- Prendre les dispositions afin de favoriser l'engagement et/ou la promotion de femmes pour d'éventuels postes à responsabilité ;
- Signer la charte fédérale sur l'égalité dans le secteur public et bénéficier des outils qu'elle propose afin de traiter au mieux les points précités et remédier aux inégalités.

Je vous remercie pour votre attention.

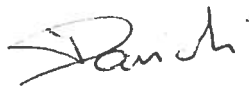
Pour le groupe PS/POP

Jessica Ribeiro



Co-signataires :

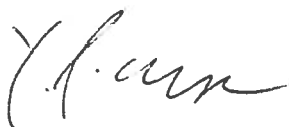
Joëlle Darioli



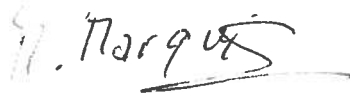
Tiago Ribeiro



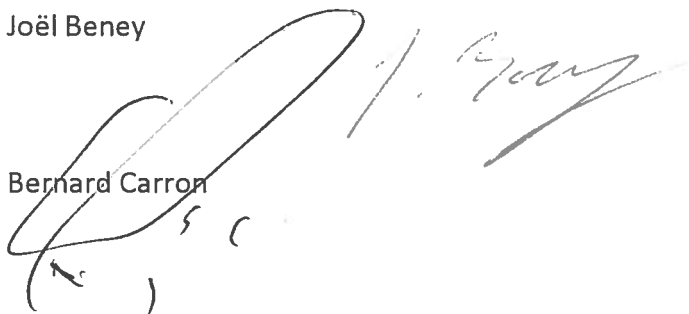
Yvo Piazza



Manuela Marquis



Joël Beney



Bernard Carron



¹ <https://www.ebg.admin.ch/ebg/fr/home/themes/travail/egalite-salariale/engagement-du-secteur-public/charte-pour-egalite-salariale-dans-secteur-public.html>

Conseil communal de Corsier-sur-Vevey du 7 décembre 2020

Interpellation des Verts - Des alternatives locales et écologiques au ciment

Monsieur le Président, cher.e.s collègues,

Le béton avec ciment est le matériau de construction le plus utilisé dans le monde, et son emploi est largement répandu également dans notre région. Ce mélange de ciment, de granulats et d'eau est produit à hauteur de millions de tonnes dans notre pays.

Or la fabrication de ciment, composante essentielle du béton avec ciment, a un impact majeur sur l'environnement. A l'heure de définir la réfection du Châtelard et la construction du nouveau collège, ces nouveaux paramètres sont très importants et les Verts demandent qu'ils soient intégrés dans le cahier des charges des architectes.

Au niveau des paysages et de la biodiversité tout d'abord, la production du ciment nécessite de grandes quantités de roches calcaires, qui sont extraites au détriment, par exemple de la colline du Mormont, dans la plaine de l'Orbe, qui n'est rien moins qu'un trésor archéologique et un site d'une biodiversité exceptionnelle.

La carrière d'Holcim à Eclépens la dévore peu à peu. La cimenterie produit 800'000 tonnes de ciment chaque année et l'extension contestée actuellement aura une utilisation de neuf ans seulement.

Le ciment est aussi un désastre au niveau climatique, car sa production émet des quantités colossales de gaz à effet de serre.

À l'heure de l'urgence climatique et de la chute drastique de la biodiversité, il semble urgent de limiter la consommation de ciment au strict minimum, et d'employer partout où cela est possible des alternatives écologiques. Cela est d'autant plus facile que celles-ci existent, et sont pourvoyeuses d'emploi et soutiennent l'économie locale. Il s'agit maintenant de mettre en place des incitations légales et financières pour le développement de ces filières.

On pense tout d'abord à la paille et surtout au bois, matière première abondante dans nos régions, et puit de carbone intéressant. Par le processus de photosynthèse, les arbres absorbent le CO₂ de l'atmosphère et libèrent de l'oxygène dans l'air. Quand le bois est récolté pour être utilisé dans nos bâtiments, le carbone se retrouve comme « emprisonné ». Pour une tonne de bois produite, environ 0.9 tonnes de carbone sont séquestrées.

D'autres alternatives existent encore, comme le béton de chanvre ou encore le béton de terre, le pisé. Ce dernier est en plein développement et a certainement un grand avenir devant lui. La terre étant des plus abondante et les caractéristiques techniques sont remarquables.

Il reste encore les murs en briques de terre qui ont l'avantage de non seulement stocker et restituer les surplus de chaleur, mais aussi d'humidité – une entreprise est active dans ce domaine sur la côte – et encore le recyclage des matériaux de construction et donc le béton recyclé.

Toutes ces solutions sont trop peu utilisées dans la construction, et le recours au béton avec ciment semble malheureusement un « oreiller de paresse » pour de trop nombreux acteurs.

Ne peut-on pas imaginer un collège avec des piliers et des dalles en béton classique, des parois en bois avec une bonne isolation et des murs intérieurs en brique de terre ?

Les communes ont un devoir d'exemplarité en matière d'écologie, et jouissent d'une certaine marge de manœuvre en la matière, en tant que maîtres d'ouvrage de nombreux bâtiments, mais aussi via les compétences que la loi leur octroie en matière de constructions sur leur territoire.

Par cette interpellation, nous demandons donc à la Municipalité d'étudier les instruments à mettre en place afin de :

- Recourir systématiquement à des alternatives au béton avec ciment lorsque cela est possible dans les rénovations ou constructions de bâtiments communaux.
- Inscrire des dispositions relatives à l'incitation à l'utilisation de matériaux écologiques et alternatifs au béton de ciment dans le règlement du plan général d'affectation (RPGA).
- Mettre à disposition des propriétaires et promoteurs des informations sur les alternatives au béton ciment dans la construction.

Avec nos remerciements, pour les Verts Jocelyne Henri

Signatures :

François Tilmann

Fabrice Coppex

Maurice Mary

Rosode Valérie

Guillaume Gillieh

 (Jean-Luc Barlois)